LOUDEAC communauté

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20260716-CC_2026_0138-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 7 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi sept juillet à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis à l'Amphithéâtre, 4-6 boulevard de la Gare à Loudéac, sur convocation du Président par courriel en date du premier juillet deux mil vingt-six.

Présents : Xavier HAMON, Olivier ALLAIN, Julien KEROMEST, François HINDRÉ, Éric LE BOUDEC, Sandrine TOULOUZE, Mickaël DABET, Marc GUILLAUME, Alain LEGLATIN, Marie-Gwénola HOLLEBECQ, Martine VALLÉE, Hervé LE DOUCEN, Isabelle COROUGE, Olivier RIVALLAN, Gérard DABOUDET, Arlette HINGANT, Isabelle ERMEL, Yvon PERRIN, Cyril CONAN, Marie-Hélène GANNAT, Marcel PICHOT, Evelyne BOSCHER, Philippe PRESSE, Gaëlle HENO, Jean-Michel SCOUARNEC, Gaëlle GOUEROU, Jean-Luc BLANCHARD, Isabelle MACE, Lucas CLEMENT, Isabelle GORÉ CHAPEL, Magalie LAUNAY, Hervé MORIN, Virginie LEMOINE, Philippe JOSSÉ, Ronan FERNANDEZ, Nolwenn LE MÉE, Aurélie HERVÉ, Jean-Luc COLLEU, Laurence LUCAS, Sébastien QUINIO, Christelle JOUET, Dominique LE LUDUEC, Georges LE FRANC, Laurent NEVO, Damien DEFFONTAINES, Patrice ALLENO, Maryline JAOUEN, Anne-Laure DUEDAL, Evelyne GASPAILLARD, Aurélie MADIGAND, Gérard MATHECADE, Nicolas TOUDIC ;

Absents excusés : Yohann HERVO (pouvoir à Nicolas TOUDIC), Jean-Louis MARTIGNÉ, Mickaël LEVEAU, Fabrice TREHOREL, Jean-Yves MOY (pouvoir à Gérard DABOUDET), Martine POULAILLON (pouvoir à Isabelle ERMEL), Bruno LE BESCAUT (pouvoir à Philippe PRESSE), Rodolphe LE BRETON (pouvoir à Jean-Michel SCOUARNEC), Odile LE STRAT, Laurence AKOSSI, Fabrice HENRY, Pascal BAZIN, Delphine BEUREL, (pouvoir à Philippe JOSSÉ), Paul ETTOUATI, Laurent BERTHO, Gilles HELLARD (pouvoir à Xavier HAMON), Brigitte JEGLOT (pouvoir à Gérard MATHECADE) ;

Secrétaire de séance : Isabelle GORÉ CHAPEL.

CC_2026_138 CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT – DÉSIGNATION DES MEMBRES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-10-1 ;

VU la délibération N° CC_2020_180 créant le Conseil de Développement de Loudéac Communauté – Bretagne Centre ;

Le conseil de développement doit être composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs du périmètre de l'EPCI.

Le législateur souhaitant que la composition des conseils de développement soit déterminée par l'EPCI, il appartient à ce dernier de veiller au bon déroulement de l'organisation du nouveau conseil de développement.

De plus, suite à la loi Égalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017, les conseils de développement sont tenus de respecter une composition paritaire entre les femmes et les hommes.

En préalable de la désignation, un appel à candidatures a été lancé à l'attention des structures présentes et/ou agissant sur le territoire de Loudéac Communauté – Bretagne Centre représentant l'un des domaines précédemment énoncés, ainsi que par voie de presse pour la mobilisation citoyenne.

Le tableau des candidatures reçues est en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DÉCIDE

1. D'arrêter la composition du conseil de développement de Loudéac Communauté – Bretagne Centre.

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20260716-CC_2026_0138-DE

Exercice :	69	Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Présents :	52	Pour expédition certifiée conforme
Pouvoir(s) :	08	
Pour :	60	Loudéac, le 7 juillet 2026
Contre :	00	Le Président — La secrétaire de séance
Abstention :	00	Xavier HAMON — Isabelle GORÉ CHAPEL

Signature numérique de Xavier HAMON
Date : 2026.07.16 11:53:15 +02'00'

Signature numérique de Isabelle GORE
Date : 2026.07.16 12:01:11 +02'00'

Acte certifié exécutoire par : - Envoi en Préfecture et affichage électronique le 16 juillet 2026